graisse Numero d'article 03630



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 17.03.2025, Révision 17.03.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 1 / 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

graisse

Numero d'article: 03630

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Lubrifiant

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Wilhelmstr. 47

58256 Ennepetal / ALLEMAGNE Téléphone +49 2333 911-0 Téléfax +49 2333 911-444 Site internet www.febi.com E-mail info@febi.com

Secteur informatif

Informations techniques info@febi.com
Fiche de Données de Sécurité info@febi.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de dangerAucunMention d'avertissementAucunMentions de dangerAucunConseils de prudenceAucun

Caractéristique particulière EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient: Mercaptothiadiazole dérivé. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques Pa

Pas de dangers particuliers connus.

Dangers pour la santé La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des

propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des pires present de 0.4 % ou plus

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Dangers pour l'environnement Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant,

bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des

concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres dangers Aucun

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

graisse Numero d'article 03630



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 17.03.2025, Révision 17.03.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0 Page 2 / 12

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
1 - < 5	Azélate de dilithium
	CAS: 38900-29-7, EINECS/ELINCS: 254-184-4, Reg-No.: 01-2120119814-57-XXXX
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302
0,1 - < 1	Mercaptothiadiazole dérivé
	CAS: 72676-55-2, EINECS/ELINCS: 276-763-0, Reg-No.: 01-2120119820-64-XXXX
	GHS/CLP: Skin Sens. 1B: H317 - Aquatic Chronic 2: H411
0,1 - < 1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène
	CAS: 68411-46-1, EINECS/ELINCS: 270-128-1, Reg-No.: 01-2119491299-23-XXXX
	GHS/CLP: Repr. 2: H361f - Aquatic Chronic 3: H412

Commentaire relatif aux composants Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

contient 3 % poids/poids de DMSO-extract (pour les huiles minérales)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

Transmettre cette fiche au médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone

Agent d'extinction non approprié jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

Oxyde de carbone (CO) Oxyde d'azote (NOx).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Sol très glissant suite au déversement du produit. Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

graisse Numero d'article 03630



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 17.03.2025, Révision 17.03.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 3 / 12

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation appropriée, des mesures particulières ne sont pas nécessaires.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Après le travail et avant les pauses nettoyez soigneusement les maines et/ou votre visage.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

graisse Numero d'article 03630



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 17.03.2025, Révision 17.03.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 4 / 12

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

non applicable

DNEL

Substance		
Azélate de dilithium, CAS: 38900-29-7		
Industrie, dermique, Effets locaux à court terme, 46 μg/cm²		
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à court terme, 23 μg/cm²		
Mercaptothiadiazole dérivé, CAS: 72676-55-2		
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 3.29 mg/m³ (AF=75)		
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0.93 mg/kg bw/d (AF=300)		
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0.33 mg/kg bw/d (AF=600)		
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0.56 mg/m³ (AF=150)		
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0.17 mg/kg bw/d (AF=600)		
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène, CAS: 68411-46-1		
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0,31 mg/m³		
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,44 mg/kg bw/day		
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0,08 mg/m³		
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,22 mg/kg bw/day		
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,05 mg/kg bw/day		

PNEC

Substance		
Azélate de dilithium, CAS: 38900-29-7		
Eau douce, 23 μg/L		
Eau de mer, 2,3 μg/L		
Mercaptothiadiazole dérivé, CAS: 72676-55-2		
Eau douce, 0.003 mg/L (AF=1000)		
Eau de mer, 0 mg/L (AF=10 000)		
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 0.31 mg/L (AF=10)		
Sédiment (Eau douce), 0.039 mg/kg dw		
Sédiment (Eau de mer), 0.004 mg/kg dw		
Sol, 0.166 mg/kg soil dw		
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène, CAS: 68411-46-1		
Eau douce, 0,034 mg/L		
Eau de mer, 0,003 mg/L		
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/L		
Sédiment (Eau douce), 0,446 mg/kg sediment dw		
Sédiment (Eau de mer), 0,045 mg/kg sediment dw		
Sol, 17,6 mg/kg soil dw		
Ingestion (alimentaire), 0,833 mg/kg food		

graisse Numero d'article 03630



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 17.03.2025, Révision 17.03.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0 Page 5 / 12

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations

sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux S'il y a risque d'éclaboussure:

lunettes de protection (EN 166:2001)

Protection des mains Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations,

veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

> 0,4 mm; Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

> 0,4 mm; Néoprène, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle vêtement de protection léger

Divers Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité

de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance

aux substances chimiques de ces derniers. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire Non indispensable sous des conditions normales.

Risques thermiques Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air,

l'eau et le sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiquesolideFormepâteuxCouleurnoir

OdeurcaractéristiqueSeuil olfactifnon applicableValeur du pHNon applicableValeur du pH [1%]Non applicable

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Pas d'information disponible.

[°C]

Point d' éclair [°C] Non applicable

Inflammabilité Non

Limite inférieure d'explosion Pas d'information disponible.

Limite supérieure d'explosion Pas d'information disponible.

Propriétés comburantes Non

Pression de vapeur/pression de gaz

[kPa]

Pas d'information disponible.

Densité [g/cm³] 0,94 (DIN 51757) (25°C / 77,0°F)

Densité relative Pas d'information disponible.

Densité de versement [kg/m³] Non applicable
Solubilité dans l'eau non miscible

Solubilité autres solvants Pas d'information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

(valeur log)

Non applicable

Viscosité cinématique NGLI 1

Densité de vapeur relativePas d'information disponible.Point de fusion [°C]Pas d'information disponible.

Température d'auto-inflammation [°C] Non applicable

Temp. de décomposition [°C] Pas d'information disponible.

Caractéristiques des particules Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Point de goutte: 220°C - 300°C

graisse Numero d'article 03630



Page 6 / 12

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 17.03.2025, Révision 17.03.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation Alcalis forts Acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

graisse Numero d'article 03630



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 17.03.2025, Révision 17.03.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0 Page 7 / 12

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Toxicité orale aiguë

Produit

ATE-mix, oral, 59 363 mg/kg bw

Substance

Azélate de dilithium, CAS: 38900-29-7

LD50, oral, rat, 300 mg/kg bw

Mercaptothiadiazole dérivé, CAS: 72676-55-2

LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg

Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène, CAS: 68411-46-1

LC50, oral, rat, > 5000 mg/kg, OECD 401

Toxicité dermale aiguë

Produit

dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Azélate de dilithium, CAS: 38900-29-7

LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg bw

Mercaptothiadiazole dérivé, CAS: 72676-55-2

LD50, dermique, lapin, > 2000 mg/kg

Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène, CAS: 68411-46-1

LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg, OECD 402

Toxicité aiguë par inhalation

Produit

inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Azélate de dilithium, CAS: 38900-29-7

Iapin, OECD 406, non irritant

Mercaptothiadiazole dérivé, CAS: 72676-55-2

œil, non irritant

Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène, CAS: 68411-46-1

œil, OECD 405, non irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Azélate de dilithium, CAS: 38900-29-7

dermique, non irritant

Mercaptothiadiazole dérivé, CAS: 72676-55-2

dermique, non irritant

Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène, CAS: 68411-46-1

dermique, non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Azélate de dilithium, CAS: 38900-29-7

graisse Numero d'article 03630



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 17.03.2025, Révision 17.03.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 8 / 12

dermique, Souris, OECD 429, non sensibilisant

Mercaptothiadiazole dérivé, CAS: 72676-55-2

dermique, sensibilisant

Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène, CAS: 68411-46-1

dermique, Cobayes, OECD 406, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Azélate de dilithium, CAS: 38900-29-7

NOAEL, dermique, rat, 298 mg/kg bw/day (systemic effects), aucun effet nocif observé

NOAEL, dermique, rat, 230 µg/cm² (local effects), un effet néfaste observé

Mercaptothiadiazole dérivé, CAS: 72676-55-2

NOAEL, oral, rat, 300 mg/kg bw/day

Mutagénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Azélate de dilithium, CAS: 38900-29-7

OECD 471, aucun effet nocif observé

Mercaptothiadiazole dérivé, CAS: 72676-55-2

in vitro, positif

in vivo, négatif

Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène, CAS: 68411-46-1

in vitro, négatif

Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Fécondité

Substance

Azélate de dilithium, CAS: 38900-29-7

NOAEL, rat, 298,5 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

Mercaptothiadiazole dérivé, CAS: 72676-55-2

NOAEL, oral, rat, 300 mg/kg bw/d (Effect on fertility)

Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène, CAS: 68411-46-1

NOAEL, oral, rat, 54 mg/kg bw/day, un effet néfaste observé

- Développement

Substance

Azélate de dilithium, CAS: 38900-29-7

NOAEL, rat, 298,5 mg/kg bw/d (Effect on developmental toxicity, aucun effet nocif observé

Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Remarques générales

Des contacts fréquents et persistants avec la peau peuvent causer la dermatite.

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

Les données toxicologiques citées concernant les composants sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection

sanitaire au lieu de travail ainsi qu'aux toxicologues.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

11.2.2 Autres informations

Aucun

graisse Numero d'article 03630



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 17.03.2025, Révision 17.03.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 9 / 12

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Produit

12.1 Toxicité

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance		
Azélate de dilithium, CAS: 38900-29-7		
LC50, (96h), poisson, 100 mg/L		
EC50, (48h), Crustacea, 100 mg/L		
EC50, (72h), Algae, 100 mg/L		
Mercaptothiadiazole dérivé, CAS: 72676-55-2		
LC50, (96h), Pimephales promelas, > 454 mg/L		
EC50, (48h), Daphnia magna, 3 mg/L		
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 20 mg/L		
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène, CAS: 68411-46-1		
LC50, (96h), poisson, > 100 mg/l, OECD 203		
EC50, (72h), Algae, > 100 mg/l, OECD 201		
EC50, (48h), Daphnia magna, 51 mg/l, OECD 202		

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement Pas d'information disponible.

Comportement dans les stations d'épuration

Pas d'information disponible.

Biodégradabilité

Substance

Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène, CAS: 68411-46-1

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Données écotoxologiques ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

graisse Numero d'article 03630



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 17.03.2025, Révision 17.03.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0 Page

Page 10 / 12

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

La directive 2011/65/CE [(UE) 2015/863] (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de

certaines substances dangereuses est respectée.

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en

vigueur.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

120112*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par

de tels résidus 150102

150104

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

graisse Numero d'article 03630



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 17.03.2025, Révision 17.03.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 11 / 12

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006

(REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131;

(UE) 517/2014; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707

- Commentaire relatif aux

composants

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).

- annexe XIV (REACH) Le produit ne contient pas ≥ 0,1 % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV

du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

- annexe XVII (REACH) Le produit contient ≥ 0,1 % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon

l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 75

Le produit ne fait pas l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006

(REACH)

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES

(FR):

ADR (2025); IMDG-Code (2025, 42. Amdt.); IATA-DGR (2025)

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- Observer les restrictions d'emploi Non

- VOC (2010/75/CE) non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

graisse Numero d'article 03630



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 17.03.2025, Révision 17.03.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0 Page 12 / 12

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate

CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level

DNEL = Derived No Effect Level

EC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau

EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

EL50 = Median effective loading

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

EmS = Emergency Schedules

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying

Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database

IVIS = In vitro irritation score

LC50 = Lethal concentration, 50%

LD50 = Median lethal dose

LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

LL50 = Median lethal loading

LQ = Limited Quantities

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average

TLV®STEL = Threshold limit value - short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Positions modifiées Aucun